

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 MAI 2014

L'an deux mil quatorze le treize mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal de Serqueux, légalement convoqué en date du 5 mai 2014 s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Francis DEGUINE.

Étaient présents : Mmes et Mrs CIRASSE Oriane, DEHEDIN François, DUMOUCHEL Jean-Claude, FLEURBAEY Jean-Pierre, GOMME Dany, LEMOINE Anne-Marie, LEMOINE Antoine, OUIN Serge, PINEL Jean-Claude, QUATRESOUS Daniel et VENDEDEGEN Olivier.

Absent ayant donné pouvoir : M. GREMONT Didier à Mme LEMOINE Anne-Marie

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : M. DEHEDIN François

Le procès-verbal de la précédente réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal avec leur convocation.

Aucune observation n'a été émise.

➤ **Délibération N°01 : vente de terrain route de Rouen : 2^{ème} proposition de M. DOVIN Fabrice et Mme LESUEUR Sylvie**

Vu le courrier de M. DOVIN Fabrice et Mme LESUEUR Sylvie domiciliés à Serqueux désirant acheter la 2ème parcelle de terrain à bâtir (section AB N°187) dont le prix avait été fixé à 36 300 € située route de Rouen (soit 33 € le m²) pour un montant de 36 300 €,

Considérant qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ de donner son accord pour vendre cette parcelle de terrain pour un montant de 36 300 € à M. DOVIN Fabrice et Mme LESUEUR Sylvie.

➤ **Délibération N°02 : décision modificative n°01 du budget primitif COMMUNE**

- Ajouter des crédits dans les titres annulés pour le remboursement d'une location de la salle polyvalente. Prévoir plus au cas où.
- Il faut enlever 2 000 € des dépenses imprévues car l'application Hélios de la trésorerie n'accepte pas le montant voté au BP qui le met en anomalie.
Ajouter 10 € pour le remplacement du poteau incendie rte de compainville. Au 1er janvier 2014, la TVA est passée à 20% et le devis établi et signé en 2013 était avec une TVA à 19.6%.
Mettre le surplus, soit les 1 990 € dans l'opération « Signalisation » pour que la section

d'investissement reste équilibrée

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES			DEPENSES		
		Montant			Montant
61522	Entretien de bâtiment	-1 000.00 €	020	Dépenses imprévues	-2 000.00 €
673	Titre annulé	1 000.00 €	21568	Remplacement poteau incendie rte de compainville	10.00 €
			21578-238	Signalisation	1 990.00 €
TOTAL		0.00 €	TOTAL		0.00 €

La séance est levée à 21H15